

Garanties et tarifs Santé 2021-2022 (Malakoff Humanis)

Tarifs

A titre d'information, dans le régime de branche, il y a 3 niveaux de garanties : niveau de base, option 1 et option 2

Cotisation lorsque l'employeur contribue au niveau de base du salarié

PMSS (Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale, soit 3 428€ en 2021 et 2022)

REGIME GENERAL			
BASE	COTISATION EN % DU PMSS	COTISATION EN €	
		Part employeur	Part salarié
Salarié	0,95%	16,28	13,03*
Conjoint	1,09%		37,37
par enfant***	0,54%		18,51

NIVEAU 1	COTISATION EN % DU PMSS	COTISATION EN €	
		Part salarié	
Salarié	0,61%	+ 20,91**	
Conjoint	0,70%	+ 24	
par enfant***	0,37%	+12,68	

NIVEAU 2	COTISATION EN % DU PMSS	COTISATION EN €	
		Part salarié	
Salarié	1,14%	+39,08**	
Conjoint	1,31%	+44,91	
par enfant***	0,68%	+23,31	

* La cotisation payée par le salarié sur le niveau de base ne correspond pas tout à fait à 50% de la cotisation globale indiquée en % du PMSS, elle est inférieure, car elle bénéficie d'une réduction qui a été négociée au niveau de la branche

** Les montants s'ajoutent à la part salarié de base (ex.si le salarié choisit l'option 1, il verse pour lui-même 13,03€+20,91€)

*** Gratuité à compter du 3ème enfant

REGIME ALSACE MOSELLE

BASE	COTISATION EN % DU PMSS	COTISATION EN €	
		Part employeur	Part salarié
Salarié	0,48%	8,23	6,58*
Conjoint	0,55%		37,37
par enfant***	0,27%		18,51

NIVEAU 1	COTISATION EN % DU PMSS	COTISATION EN €
Salarié	0,61%	Part salarié +20,91**
Conjoint	0,70%	+24
par enfant***	0,37%	+12,68

NIVEAU 2	COTISATION EN % DU PMSS	COTISATION EN €
Salarié	1,14%	Part salarié +39,08**
Conjoint	1,31%	+44,91
par enfant***	0,68%	+23,31

* La cotisation payée par le salarié sur le niveau de base ne correspond pas tout à fait à 50% de la cotisation globale indiquée en % du PMSS, elle est inférieure, car elle bénéficie d'une réduction qui a été négociée au niveau de la branche

** Les montants s'ajoutent à la part salarié de base (ex.si le salarié choisit l'option 1, il verse pour lui-même 6,58€+20,91€)

*** Gratuité à compter du 3ème enfant

Les niveaux 1 ou 2, conjoint et enfants sont FACULTATIFS et s'ajoutent au régime de base de la part salarié

Exemple sur le régime général avec choix du niveau 1 pour le conjoint et 2 enfants :

salarié (13,03+20,91) + conjoint (37,37 +24) + enfants (18,51 +12,68)x2 = 157,69€

NB : L'employeur a également la possibilité de contribuer au niveau 1 et 2 pour le salarié : contacter la FDCF dans ce cas

Garanties

CCN DES DETAILLANTS EN CHAUSSURES

Attention : les prestations s'entendent sous déduction des prestations de la Sécurité sociale !

Les prestations des Options s'entendent sous déduction de celles de la Base

	Base obligatoire	Option Niveau 1	Option Niveau 2
HOSPITALISATION*			
Séjour conventionné ou non	100% BR	150% BR	300% BR
Honoraires OPTAM / OPTAM-CO** conventionnés	100% BR	170% BR	300% BR
Honoraires non OPTAM / OPTAM-CO** conventionnés	100% BR	150% BR	200% BR
Honoraires OPTAM / OPTAM-CO** non conventionnés	100% BR	170% BR	300% BR
Honoraires non OPTAM / OPTAM-CO** non conventionnés	100% BR	150% BR	200% BR
Forfait hospitalier	100% FR	100% FR	100% FR
Chambre particulière (hors maternité)	-	60 € / jour	80 € / jour
Lit accompagnant	30 € / jour	30 € / jour	30 € / jour
Participation forfaitaire sur les actes coûteux	FR	FR	FR
Frais de transport sanitaire (ambulance, taxi conventionné - hors SMUR (5))	100% BR	100% BR	100% BR
SOINS COURANTS*			
Médecins adhérents au OPTAM / OPTAM-CO** (visites, consultations, consultations en ligne)	100% BR	180% BR	250% BR
Médecins non adhérents au OPTAM / OPTAM-CO** (visites, consultations, consultations en ligne)	100% BR	150% BR	200% BR
Petite chirurgie et Actes de spécialité OPTAM / OPTAM-CO**	100% BR	180% BR	250% BR
Petite chirurgie et Actes de spécialité non OPTAM / OPTAM-CO**	100% BR	150% BR	200% BR
Honoraires paramédicaux	100% BR	150% BR	150% BR
Radiologie, imagerie médicale, échographie OPTAM / OPTAM-CO**	100% BR	170% BR	250% BR
Radiologie, imagerie médicale, échographie non OPTAM / OPTAM-CO**	100% BR	150% BR	200% BR
Participation forfaitaire sur les actes coûteux	FR	FR	FR
Analyses et examens de laboratoire	100% BR	100% BR	100% BR
MEDICAMENTS*			
Frais pharmaceutiques remboursés par la SS	100% BR	100% BR	100% BR

	Base obligatoire	Option Niveau 1	Option Niveau 2
DENTAIRE*			
Soins et prothèses 100% Santé (1) À compter du 01/01/20 pour les couronnes et bridges et dès le 01/01/21 pour les autres prothèses du panier dentaire.	Sans reste à payer (3)	Sans reste à payer (3)	Sans reste à payer (3)
Soins dentaires remboursés par la SS : soins dentaires, actes d'endodontie, actes de prophylaxie bucco-dentaire, parodontologie	125% BR	125% BR	125% BR
Inlays-onlays remboursés par la SS	125% BR	250% BR	350% BR
Prothèses dentaires autres que 100% Santé: prothèses dentaires à tarifs libres ou modérés, remboursées par la SS	125% BR	250% BR	350% BR
- Couronnes, bridges et inter de bridges			
- Couronnes transitoires			
- Couronnes sur implant			
- Prothèses dentaires amovibles			
- Réparations sur prothèses			
- Geste complémentaire			
- Inlays-cores			
Implants refusées S.S.	-	-	300 €
Orthodontie acceptée S.S.	125% BR	250% BR	350% BR
OPTIQUE (2)			
Forfaits exprimés y compris le remboursement de la SS AVEC UN MAXIMUM DE 100€ POUR LA MONTURE			
Equipement 100% Santé (classe A)	Sans reste à payer (4)	Sans reste à payer (4)	Sans reste à payer (4)
Equipements autres que 100% Santé (classe B) (6)			
A - Verres simples + monture	100 €	200 €	300 €
C - Verres complexes + monture	200 €	300 €	400 €
F - Verres très complexes + monture	300 €	400 €	500 €
Verres mixtes A&C, A&F ou C&F + monture	(A+C)/2 ou (A+F)/2 ou (C+F)/2	(A+C)/2 ou (A+F)/2 ou (C+F)/2	(A+C)/2 ou (A+F)/2 ou (C+F)/2
Lentilles acceptée S.S. ou non / an	100 € avec un minimum de 100% BR	200 € avec un minimum de 100% BR	300 € avec un minimum de 100% BR
Chirurgie réfractive (pour les 2 yeux / an)	-	-	500 €
MATERNITE			
Forfait maternité/adoption	100 €	300 €	450 €
Chambre particulière	60 € / jour	80 € / jour	80 € / jour

	Base obligatoire	Option Niveau 1	Option Niveau 2
AUTRES*			
Acupuncture, chiropractie, ostéopathie, psychologue et psychomotricien pour enfant, consultation diététicien prescrite par un médecin pour enfant		Jusqu'à 3 séances/an limitées à 30 € / séance	Jusqu'à 4 séances/an limitées à 40 € / séance
Pharmacie prescrite non remboursée y compris moyens contraceptifs, sevrage tabagique, ostéodensitométrie	-	30 € par an	50 € par an
Cure thermales acceptée S.S.	-	100% BR	300 €
Prothèses médicales, orthopédiques et autres	200% BR	300% BR	300% BR
AIDES AUDITIVES			
Jusqu'au 31/12/2020			
Prothèses auditives	100% BR	250 € par aide auditive avec un minimum de 100% BR	300 € par aide auditive avec un minimum de 100% BR
Accessoires et fournitures	100% BR	100% BR	100% BR
A compter du 01/01/2021			
Renouvellement par appareil tous les 4 ans			
Equipement 100% Santé (classe I)	Sans reste à payer (4)	Sans reste à payer (4)	Sans reste à payer (4)
Equipement autre que 100% Santé (classe II)	Limité à 1700 € TTC par aide auditive (hors accessoires) y compris le remboursement de la Sécurité sociale		
	100% BR	100% BR	100% BR
Accessoires et fournitures	100% BR	100% BR	100% BR
SERVICES			
Assistance	incluse	incluse	incluse

FR : Frais réels – TM : ticket modérateur – PMSS : montant en vigueur de 3 170 € au 1^{er} janvier 2015 – BR : Base de remboursement de la Sécurité sociale (reconstitué pour actes non acceptés).

* : remboursements limités aux dépenses engagées et effectués dans le respect des contrats responsables

** : Dispositifs de pratiques tarifaires maîtrisées OPTAM ou OPTAM-CO (en Chirurgie et Obstétrique) : en adhérant à ces options, les professionnels de santé s'engagent à limiter leurs dépassements d'honoraires dans des conditions établies par la convention. Pour savoir si un médecin a adhéré à l'OPTAM ou à l'OPTAM-CO, le site annuaire.sante.ameli.fr est à la disposition de tous.